

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi

**MINISTERE DES PETITES ET MOYENNES
ENTREPRISES DE L'ENTREPRENARIAT
FEMININ ET DE LA MICRO FINANCE**

FONDS D'IMPULSION DE LA MICROFINANCE

INFORMATIONS SUR LES CONDITIONS DE FINANCEMENT DU FIMF

- Plafond de crédit : 05 millions
- Taux d'intérêt : 5%
- Durée du crédit : la durée maximale est de 2 ans selon le montant accordé et la rentabilité de l'activité
- Délai de grâce : 03 mois
- Echéances de Remboursement : Mensuelles
- Garantie réelle : Nantissement du matériel pour les individus et par caution solidaire s'il s'agit d'un groupement.
- Les financements sont octroyés à travers les Mutuelles d'Epargne et de crédit Signataire de la convention cadre avec le FIMF.

PIECES A FOURNIR POUR LE FINANCEMENT DES MUTUELLES D'EPARGNE ET DE CREDIT ET DES SFD EN GENERAL

- Les trois derniers états financiers
- L'agrément
- Une demande manuscrite